

Plan de cours

► Informations générales

Cours

Sigle et section	PSY3298A1
Titre	Stage d'initiation à la psychologie
Nombre de crédits	3 crédits <i>Note : Chaque crédit de cours équivaut à 45 heures de travail. Voir ci-dessous (charge de travail attendue).</i>
Trimestre et année	Automne 2026
Horaire	Jeudi 12h30 à 15h30 (*) Rencontres de groupe à distance certains jeudis seulement. <i>Note : Vous trouverez le local dans votre Centre étudiant ou dans votre Centre corps professoral. Cette information est <u>confidentielle</u> et ne doit pas apparaître sur le plan de cours.</i>
Mode d'enseignement¹	Hybride <i>Voir la définition de chaque mode d'enseignement.</i>
Site StudiUM disponible	Oui

Description courte et préalables du cours disponibles ici : <https://admission.umontreal.ca/repertoire-des-cours/>

¹Les cours dont le mode d'enseignement est autre qu'en personne doivent obligatoirement avoir été approuvés par la direction du Département de psychologie avant la soumission du plan de cours.

Personne enseignante

Nom et titre	Julie Dauphin, Ph. D., psychologue Chargée de cours – Responsable de stage
Coordonnées	julie.dauphin@icloud.com
Disponibilités	Utilisez le lien Bookings pour prendre rendez-vous (confirmez également par courriel).

Auxiliaire d'enseignement

Nom	À déterminer
Coordonnées	-
Disponibilités	-

Plan de cours

► Apprentissages visés

Objectifs généraux

Grâce à une immersion dans un milieu clinique public, le stage d'initiation à la psychologie vise à se familiariser avec la pratique professionnelle de la psychologie (clinique, neuropsychologie, psychologie du travail et des organisations, psychologie scolaire) ou d'une discipline connexe (p. ex. travail social, sexologie, psychoéducation, etc.). Le stage vise à permettre à l'étudiant(e) d'approfondir et d'intégrer les connaissances théoriques et cliniques acquises durant les deux premières années du baccalauréat (savoir), et de développer certaines habiletés professionnelles (savoir-faire). L'accent est toutefois mis sur le développement des habiletés relationnelles et professionnelles de base (savoir-être). Le stage est suivi au trimestre d'hiver du deuxième volet (PSY3299H), ce dernier étant effectué en continuité dans le même milieu.

Objectifs spécifiques

1. Par le biais de l'observation, développer une capacité de réflexion clinique.
2. Acquérir et consolider des connaissances théoriques/cliniques propres au milieu et à la clientèle du stage.
3. Établir une relation de confiance avec la clientèle choisie.
4. Se familiariser avec un ou plusieurs mode(s) d'intervention et/ou d'évaluation.
5. Se familiariser avec l'éthique et la déontologie liées à la pratique de la psychologie clinique.
6. Se familiariser avec la situation de supervision, incluant de développer une conscience réflexive à propos de soi en tant qu'intervenant(e) dans une situation clinique.
7. Se familiariser avec le travail clinique en équipe et le fonctionnement organisationnel du milieu de stage.
8. Développer une capacité à discuter de cas cliniques (oralement et par écrit).

Compétences développées (spécifiques et/ou transversales)

1. Articulation d'une pensée clinique : en se basant sur l'ensemble des connaissances acquises dans les cours ainsi que durant le stage (p. ex. intégrer et faire la synthèse des informations recueillies, faire des liens entre les observations et les notions théoriques apprises, tenir compte de la subjectivité et des biais, etc.).
2. Développer une conscience réflexive (p. ex. analyses ses propres actions, décisions et réactions dans un contexte clinique, évaluer ses mécanismes d'autoprotection, etc.)
3. Développer une pensée critique (p. ex. analyse de manière objective et rationnelle les informations, faire des hypothèses et les remettre en question, évaluer la qualité des sources d'information, etc.)
4. Développer une attitude professionnelle (p. ex. faire preuve d'assiduité, de ponctualité et de fiabilité, faire preuve de rigueur, s'organiser adéquatement, assumer ses responsabilités, etc.).

Note : voir le descriptif des compétences transversales développées dans le stage sur StudiUM.

Plan de cours

Principales méthodes pédagogiques utilisées

- | | |
|---|--|
| ☒ Prestations magistrales | ☐ Conférences (invités) |
| ☒ Lectures personnelles | ☒ Échanges en groupe |
| ☒ Exercices pratiques | ☐ Présentations étudiantes |
| ☐ Mises en situation / Jeux de rôle | ☒ Classe inversée / Apprentissage autonome |
| ☒ Illustrations de cas | ☒ Observation / Démonstration |
| ☒ Exercices réflexifs | ☐ Autre(s) modalité(s) pédagogique(s) |

Les modalités pourraient être modifiées selon les besoins des étudiants. Des rencontres individuelles ou en présence des superviseur(e)s peuvent s'ajouter à tout moment.

Note : Le plan de cours doit obligatoirement comporter des objectifs et les méthodes pédagogiques utilisées (voir règlement pédagogique).

Plan de cours

► Calendrier des activités

Dates	Séance	Contenus	Activités ou évaluations	Travail personnel
Semaine 1 Jeudi, 3 sept. 2026	1	Présentation du plan de cours Fonctionnement du stage et réponse aux interrogations des stagiaires Éthique et déontologie (vignettes)	Après le cours : quizz sur la déontologie (voir ci-dessous – évaluations)	1) Lectures Code de déontologie des psychologues et de son guide explicatif - Lecture du Code de vie du département de psychologie. 2) Préparation du cours 1 - Préparation du cours 1 (à faire au plus tard à 23h59 la veille du cours).
Semaine 6 Jeudi, 8 octobre 2026	2	Retour sur le premier mois de stage Notion de mentalisation et d'états mentaux (en lien avec le journal de bord)	- Exercice sur les états mentaux (en classe) - Échange en sous-groupe (si le temps le permet)	1) Préparation du cours 2 (à faire au plus tard à 23h59 la veille du cours) 2) Choix d'un groupe de discussion pour le cours 3.
Semaine 10 Jeudi, 5 novembre 2026	3	Retour sur le stage et réponse aux questions des stagiaires Introduction à la notion de cadre en intervention.	Discussions en groupe et échanges en sous-groupes	Préparation du cours 3 (à faire au plus tard à 23h59 la veille du cours) Lecture : Kruger & Dunning (1999)
Semaine 14 Jeudi, 3 déc. 2026	4	Bilan de la première moitié du stage	Échanges semi-structurés en sous-groupes	Préparation du cours 4 (à faire au plus tard à 23h59 la veille du cours)

Notes : Congés fériés les 7 et 30 septembre, ainsi que le 12 octobre 2026. Aucun cours ne peut être donné ou repris à ces dates

Congé pour études le mardi 8 décembre 2026.

Incluant les examens, il doit y avoir 13 séances pour les cours du lundi, et 14 séances pour les cours se tenant les autres jours.

Les dates des examens finaux sont déterminées par le département, et ne sont **pas modifiables** (voir la date programmée dans Synchro Académique).

Plan de cours

► Évaluations

Moyen	Ordinateur personnel requis	Utilisation de l'IA générative	Critères d'évaluation sommaires	Date	Pondération
Quiz à la maison	OUI	IA interdite	Quiz sur la déontologie (10 QCM) – Notes de cours permises. Un seul essai permis. Aucune limite de temps.	2026-09-07	10%
Participation	OUI	IA interdite	- Préparation des cours via des modules ou autres activités sur StudiUM (remettre avant 23h59 la veille du cours) - Présence <u>à l'heure</u> et à <u>caméra ouverte</u> durant les rencontres (SVP aviser de tout retard par courriel). Perte de 1 point pour retard si non connecté(e) au moment où débute le cours. - Respect des autres et collaboration durant les échanges. - Communications en français en tout temps durant les échanges en groupe - Voir StudiUM pour les détails. <i>Note : Étant donné la nature des activités réalisées en classe, l'absence à une rencontre fait perdre tous les points de participation pour cette rencontre, à moins que l'étudiant(e) ait été autorisé par le département pour un motif valable (compléter le formulaire « Absence à une évaluation » dans le Centre étudiant)</i>	2026-12-03	20% (5% par rencontre de groupe – voir dates du calendrier)
Remise de travail en ligne	OUI	IA interdite	Journal de bord (3 pages) Voir critères d'évaluation sur StudiUM.	2026-11-15	15%

Plan de cours

Autre évaluation	OUI	IA interdite	Grille d'évaluation complétée par le(la) superviseur(e) de stage NOTE : Remettre sur Studium ET par courriel avec votre superviseur(e) en c.c. Envoyer <u>un seul courriel</u> pour la remise de la grille et le tableau de suivi des activités de stage.	2026-12-13	50%
Remise de travail en ligne	OUI	IA interdite	Suivi des activités de stage NOTE : Remettre sur Studium ET par courriel avec votre superviseur(e) en c.c. Envoyer <u>un seul courriel</u> pour la remise de la grille et le tableau de suivi des activités de stage.	2026-12-13	5%

RAPPEL : Pour être en succès dans le stage, l'étudiant(e) doit être en succès (50% ou plus) dans CHACUNE des modalités d'évaluation.

Note : Il doit y avoir un minimum de deux évaluations. Tous les champs doivent être complétés pour chacune des évaluations.

Consignes générales et règles pour les évaluations

Lieu de dépôt des travaux	Sur StudiUM (au plus tard à 23h59 le jour prévu pour la remise)
Utilisation de l'IA générative	L'utilisation de tout outil d'intelligence artificielle générative, incluant l'utilisation de modules intégrés d'IA à des applications ou logiciels d'usage courant, est strictement interdite, à moins que l'enseignant(e) n'ait explicitement autorisé leur utilisation et spécifié dans quelles conditions, le cas échéant, l'utilisation est permise. Dans tous les cas, lorsque permise, l'utilisation d'IA dans une production doit être déclarée. Voir le site des bibliothèques pour savoir comment déclarer votre utilisation de l'IA générative.
Matériel autorisé aux examens	Toutes notes permises pour le quiz sur la déontologie (IA interdite). NOTE IMPORTANTE : Les personnes étudiantes bénéficiant d'un accommodement de type « feuille aide-mémoire » se verront refuser l'accommodement dans tous les cours du département de psychologie, à moins qu'un tel matériel soit autorisé explicitement par la personne enseignante <u>pour toutes les personnes étudiantes inscrites au cours.</u>

Plan de cours

► Ressources

Manuels, textes ou autres ressources obligatoires

Documents (obligatoires)	Code de déontologie des psychologues
	Guide explicatif du code de déontologie des psychologues

Ouvrage(s) à la réserve (obligatoire)	Aucun
--	-------

Équipement ou matériel obligatoire	Ordinateur personnel muni d'une caméra et écouteurs
---	---

Ressources complémentaires

Articles sur le thème de la déontologie de l'OPQ	Facteurs de risque d'un dérapage déontologique
	Prendre des décisions difficiles
	Mettre un terme à ses services avec professionnalisme
	Recommander ses propres services en cabinet privé
	Devoirs et obligations vis-à-vis d'un client difficile
	Suicide : les préoccupations déontologiques des psychologues
	Premières Nations : respect, confiance et rigueur déontologique
	À propos des défis qu'ont à relever les psychologues scolaires
	Les notes au dossier
	Quand la vie du client s'invite dans celle du psychologue
Sites Internet	Communication avec le DPJ – Clarification sur la levée du secret professionnel pour le psychologue
	Les psychologues qualifiés pour signer un arrêt de travail : des réponses à vos questions
	OPQ – Affaires juridiques
Guides	OPQ – Pratique professionnelle
	Aucun
Autres	Code de déontologie de la SCP (Lecture facultative recommandée)

Note : Vous pouvez profiter des formations sur la recherche et l'utilisation de logiciels, ainsi que d'autres services des bibliothécaires disciplinaires ici : <https://boite-outils.bib.umontreal.ca/c.php?g=728750&p=5227496>. Vous y trouverez aussi un modèle de la **page de présentation officielle d'un travail** au Département de psychologie (voir au bas de la section).

Plan de cours

Attention ! Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#). En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans Synchro, ces dernières ont préséance. Accédez à Synchro par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Charge de travail attendue

À l'Université de Montréal, un crédit de cours équivaut à 45 heures de travail au total, incluant les périodes d'enseignement et le travail personnel (p. ex. étude, production de travaux, consultations, etc.). Ainsi, chaque cours de trois crédits équivaut à 135 heures de travail au total, généralement réparties de la façon suivante : trois (3) heures de cours et six (6) heures de travail personnel par semaine, pour un **total de neuf (9) heures par semaine**.

Consignes et règles concernant les évaluations

Absence à une évaluation

La personne étudiante qui s'absente à un **examen**, un **quizz**, une **présentation orale** ou un **cours pour lequel la participation est évaluée** doit présenter au Département une pièce justificative dûment datée et signée (p. ex. billet médical) **dans les sept (7) suivant l'absence (jours de calendrier)** via le formulaire CHE_Absence_Evaluation du Centre étudiant. La pièce justificative ne doit pas être transmise à l'enseignant(e) du cours.

Si le motif est jugé recevable par le Département, l'étudiant(e) qui s'absente à une évaluation **intra-trimestrielle** verra la pondération de cette évaluation redistribuée de façon proportionnelle sur les pondérations des autres évaluations, préférablement du même type. Dans le cas d'une absence à un examen **final**, la personne étudiante devra obligatoirement se soumettre à un examen différé. Les examens différés sont gérés par le SAFIRE, et ont lieu à dates fixes, environ trois ou quatre semaines après la fin du trimestre.

Une absence non-justifiée ou motivée au-delà du délai des sept (7) jours suivant l'absence à une évaluation entraîne la note de zéro (0) à cette évaluation, sans possibilité de reprise ou de modification de la pondération des autres évaluations.

IMPORTANT : Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisées à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

Délai dans la remise d'un travail

La personne étudiante qui remet un travail en retard doit présenter une demande à **l'intérieur des cinq (5) jours (jours de calendrier) suivant la date de remise prescrite** via le formulaire CHE_Delai_remise_travail dans le Centre étudiant. La pièce justificative n'a pas à être transmise à l'enseignant(e) du cours.

La note de tout travail dont le retard n'est pas justifié par un motif accepté par la direction sera soumise à une **pénalité de 3% de la note maximale possible pour cette évaluation par jour de calendrier**. Un retard de **plus de cinq (5) jours de calendrier entraîne la note zéro (0) pour cette évaluation** si la demande de délai n'a pas été faite à temps, ou si le motif est jugé non recevable par le Département.

Plan de cours

IMPORTANT : Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisé(e)s à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

Qualité de la langue Une pénalité pouvant aller jusqu'à 10% de la note totale pour chaque évaluation pourrait être appliquée (p. ex. fautes d'orthographe, de grammaire, de syntaxe, etc.).

Seuil de réussite exigé dans un cours **Cours avec barème littéral :** Premier cycle : 50 % (D) et Cycles supérieurs : 60 % (C)
Cours avec barème succès ou échec (S/E) : Pour obtenir la mention « Succès » (S) l'étudiant(e) doit avoir réussi chacune des évaluations prévues au plan de cours. Ceci est applicable à tous les cycles d'études.
(*) Voir barème de notation à la fin du présent document.

Dates importantes

Modification de l'inscription (sans frais) **2026-09-16**

Date limite d'abandon (avec frais) **2026-11-06**

Évaluation de l'enseignement Avant l'examen final, vous recevrez un courriel vous invitant à donner votre rétroaction quant à l'enseignement. Il est très important de compléter cette évaluation pour chacun de vos cours.

Cette rétroaction se veut constructive et les commentaires doivent être respectueux. Il est à noter que les enseignant(e)s lisent les commentaires concernant leur cours.

Vous êtes fortement invité(e) à prendre connaissance du [Code de vie du Département de psychologie](#).

Soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap (PESH)

Mesures d'accommodement

- Le [SPESH](#) est l'instance qui accorde les accommodements après étude du dossier de l'étudiant(e) qui en a fait la demande.
- Le [SAFIRE](#) est l'instance qui organise les examens des PESH qui sont effectués en classe et qui sont d'une durée d'une heure ou plus.

IMPORTANT : Une fois que les accommodements ont été accordés par le ou la conseiller(ère) du SPESH, **la personne étudiante est responsable de faire sa demande dans les délais prescrits** pour que les mesures d'accommodements liés aux examens soient organisées par SAFIRE. Il est également à noter que des politiques départementales sont en vigueur concernant certains accommodements particulier (voir ci-dessous – section Politiques départementales)

Note : Si vous communiquez vos demandes concernant un examen à votre conseiller(ère) du SPESH, à votre enseignant(e), ou au Département de psychologie, **l'information ne sera pas transmise au SAFIRE**. Le cas échéant, aucune modalité de compensation ne sera accordée à la personne étudiante.

Plan de cours

Le formulaire de demande en ligne du SAFIRE doit être rempli au moins **21 jours** avant la date de l'examen. Il est **FORTEMENT** recommandé de faire votre demande pour tous vos examens dès le début de la session lorsque vos inscriptions aux cours sont définitives.

Tout retard entrainera automatiquement le refus de la demande.

**** AUCUN accommodement ne pourra être pris auprès de l'enseignant(e) ou du Département de psychologie ****

Utilisation des technologies en classe

Captation et enregistrement des cours L'enregistrement des cours n'est pas autorisé. La captation sous toutes ses formes (audio, vidéo, photographique) au moyen de tous types de technologie est interdite.

Exceptionnellement et sur demande de l'étudiant(e), la personne enseignante peut, pour des raisons jugées valables, permettre l'enregistrement d'une ou de plusieurs séance(s) de son cours, en totalité ou en partie.

L'étudiant(e) est responsable de faire l'enregistrement, ou de faire faire l'enregistrement par un pair désigné, dont l'identité aura été communiquée à l'enseignant(e) du cours.

Des modalités concernant l'utilisation du matériel enregistré sont convenues avec l'enseignant(e), notamment en ce qui concerne la confidentialité, la durée de conservation et la destruction des enregistrements.

Dans tous les cas, y compris si vous bénéficiez d'un accommodement accordé par le SPESH lié à l'enregistrement des cours, **vous devez obligatoirement compléter et faire signer le formulaire d'autorisation** par l'enseignant(e) pour être autorisé(e) à faire l'enregistrement. Vous trouverez le formulaire [ICI](#), ainsi que sur les WikiPsy des étudiants et des enseignants du Département de psychologie.

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Tous les ateliers des Services à la vie étudiante <https://vieetudiante.umontreal.ca/catalogue-vie-etudiante>

Aide en français <https://français.umontreal.ca/soutiller-en-français/guides-et-outils-pratiques/>

Aide à l'apprentissage <https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/aide-apprentissage>

Citer ses sources – styles et logiciels (guide) <https://bib.umontreal.ca/citer/comment-citer>

Services du réseau des bibliothèques de l'UdeM <https://bib.umontreal.ca>

Plan de cours

Intégrité, fraude et plagiat

À l'Université de Montréal, le plagiat est sanctionné par le règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat. La personne étudiante a la responsabilité de connaître les règlements universitaires.

Règlements disciplinaires sur le plagiat et la fraude

[Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude \(1er cycle\)](#)

[Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude \(cycles supérieurs\)](#)

Directives sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg) à l'Université de Montréal

[Directive UdeM - Utilisation de l'intelligence artificielle](#)

Sauf avis contraire, les personnes étudiantes doivent tenir pour acquis que **l'utilisation de l'intelligence artificielle générative n'est pas autorisée** pour la production des travaux, examens, rapports, ou tout autre type d'évaluation et pourrait être reconnue comme étant une fraude ou du plagiat. Les personnes étudiantes pourraient être tenues d'expliquer le processus de réalisation de leurs travaux.

Tout sur l'intégrité, la fraude, et le plagiat

<http://integrite.umontreal.ca/>

Propriété intellectuelle Notes de cours et autre matériel pédagogique

Le Département de psychologie tient à souligner qu'il est formellement interdit de reproduire, distribuer ou publier tout matériel pédagogique (p. ex. notes de cours, exemples de travaux, préparations aux examens, etc.) produit par une personne enseignante, superviseure ou auxiliaire d'enseignement, ou tout ce qui a trait aux évaluations dans les cours. Par exemple, le matériel pédagogique ne doit jamais être partagé sur des sites tels que Studocu ou autres sites internet du même genre.

À noter que l'utilisation **d'applications d'aide à l'apprentissage** assistées par l'IA (p. ex. qui produit des résumés, des quizz, ou des *flashcards*) n'est autorisée que si le développeur de l'application mentionne explicitement dans les termes et conditions d'utilisation et sa politique de protection de la vie privée que les informations ne sont pas partagées **et ne servent pas à entraîner l'IA qui sous-tend l'application**.

Plan de cours

Code de vie du Département de psychologie

À l'Université de Montréal, le harcèlement, la discrimination, le racisme et les violences à caractère sexuel sont proscrits.

En outre, le Département de psychologie, en collaboration avec ses Associations étudiantes, s'est doté d'un [Code de vie](#). Le code de conduite vise à se doter de principes qui devraient guider les interactions entre les individus. Il a pour objectif premier de favoriser un climat et milieu propice aux études et au travail. Le code est organisé autour des trois principes directeurs suivants :

- 1) Respect envers les personnes et les lieux
- 2) Assumer ses responsabilités
- 3) Faire preuve d'ouverture d'esprits, d'autocritique et de tolérance

Il est attendu que ce code de conduite soit lu et respecté par toutes les personnes de la communauté départementale (personnes étudiantes, enseignantes et employées).

Politique universitaire

[Politique visant à favoriser un milieu de travail, d'études et de vie empreint de respect et exempt de toute forme d'incivilité, de harcèlement, de discrimination et de racisme](#)

Bureau du respect de la personne

<https://respect.umontreal.ca/accueil/>

(suite – page suivante)

Plan de cours

GRILLE DE CONVERSION DES NOTES À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Dans chaque cours, le résultat final en pourcentage sera transformé selon le barème reproduit dans la grille de conversion. À chaque pourcentage correspondent une lettre et sa valeur numérique. C'est cette valeur numérique qui sert au calcul de la moyenne de groupe.

Premier cycle	Résultat final en pourcentage (%)	Notation		Cycles supérieurs
		Lettre	Points	
Excellent	90-100	A+	4,3	Excellent
	85-89	A	4,0	
	80-84	A-	3,7	
Très bon	77-79	B+	3,3	Bon
	73-76	B	3,0	
	70-72	B-	2,7	
Bon	65-69	C+	2,3	Passable
	60-64	C	2,0	
	57-59	C-	1,7	
Passable	54-56	D+	1,3	Échec
	50-53	D	1,0	
Faible (échec)	35-49	E	0,5	
Nul (échec)	0-34	F	0	

NOTE : La note finale en pourcentage (%) doit être arrondie à l'entier le plus près avant d'effectuer la conversion littérale.

POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

1. Cours et stages dont le barème de notation est Succès (S) ou Échec (E)

Pour tous les cycles d'études, dans les cours et stages dont le barème de notation est Succès (S) ou Échec (E), l'étudiant(e) doit avoir réussi chacune des évaluations prévues au plan de cours pour obtenir la mention « Succès » (S) dans le cours ou le stage.

2. Standardisation des notes au premier cycle

Sauf exception, au premier cycle, dans les cours de 30 étudiants et plus, la moyenne finale de groupe doit se situer entre **65,0 % et 79,0 %** inclusivement, une fois le barème de conversion appliqué.

Si la moyenne finale du cours est inférieure à 65,0% ou supérieure à 79,0%, des mesures de correction s'appliquent obligatoirement. Il faut alors respectivement ajouter ou enlever à chaque étudiant le nombre de points (sur 100) qui correspond à la différence entre la moyenne finale obtenue et 65,0 % ou 79,0 %, selon le cas.

Si toutefois la distribution des notes le justifiait, ou si la correction prévue s'avérait trop importante, d'autres mesures de correction pourraient être appliquées afin que la mise en rang des étudiants soit appropriée.

Plan de cours

Par exemple, l'enseignant(e) *pourrait* décider de retirer d'une évaluation les questions ayant été manquées ou réussies par 90% des étudiant(e)s ou plus, puisque la validité des questions pourrait alors être mise en cause. Les autres questions de l'évaluation verraient alors leur pondération augmenter proportionnellement.

La présente politique **ne s'applique pas aux cours de service** (cours offerts exclusivement dans d'autres départements ou facultés, et cours de niveau collégial PSY19XX).

Aussi, en raison de leur composante pratique, **les cours suivants sont exclus de la politique de standardisation**, peu importe le nombre de personnes inscrites au cours :

- Cours obligatoires des cheminement honor
 - PSY40001/PSY40002
 - PSY6028, PSY6022, PSY6913
- Méthodes et techniques d'entrevue (PSY3129)
- Analyses quantitatives en psychologie 2 (PSY3204)
- Tous les laboratoires (PSY2007, PSY3008, PSY3009, NCM2200)

3. Mesures d'accommodement particulières – Étudiant(e)s en situation de handicap

3.1 Feuille aide-mémoire

Étant donné les types d'évaluations et les connaissances requises en psychologie, le Département n'autorise pas l'utilisation de feuilles aide-mémoire pour les étudiants bénéficiant d'accommodements par le Service aux personnes en situation de handicap (SPESH).

Les feuilles aide-mémoire, ou tout autre outil similaire, ne sont autorisées que lorsque l'enseignant(e) a prévu cette mesure pour l'ensemble des étudiant(e)s du groupe.

3.2 Utilisation d'Antidote pour les examens QCM

L'étudiant(e) ayant un accommodement prévoyant l'accès au logiciel Antidote pour ses évaluations ne bénéficiera pas de l'accès à un ordinateur pour effectuer un examen composé en totalité de questions à choix multiples (QCM), à moins que l'ordinateur soit requis pour d'autres raisons ou accommodements spécifiques.